

**AVIS DE PUBLICITE RELATIF A LA DELIVRANCE DE TITRES D'OCCUPATION  
DU DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE**

L'article L2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques précise « Lorsque l'occupation ou l'utilisation autorisée est de courte durée ou que le nombre d'autorisations disponibles pour l'exercice de l'activité économique projetée n'est pas limité, l'autorité compétente n'est tenue que de procéder à une publicité préalable à la délivrance du titre, de nature à permettre la manifestation d'un intérêt pertinent et à informer les candidats potentiels sur les conditions générales d'attribution. »

**Objet du présent avis :**

Dans le cadre de la fête de la pivoine qui se tiendra le 26 avril 2026, la Métropole Toulon Provence Méditerranée a délivré des autorisations d'occupation temporaires à 8 horticulteurs en vue de leur permettre la vente de fleurs, au sein de la Villa Noailles sis à Hyères-les-Palmiers (83400), montée de Noailles.

**Caractéristiques de l'occupation :**

La vente des fleurs aura lieu au sein de la Villa Noailles moyennant une redevance de cinquante euros (50,00 €) le 26 avril 2026.

**Renseignements complémentaires :**

Direction de l'Immobilier et du Foncier / Service Gestion Immobilière  
107 Boulevard Henri Fabre – CS30536  
83041 TOULON cedex 9  
04.83.24.30.21